Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Windhoek Dialogue - Dialogue de Windhoek

UPADD / UAPDD
(Union of African Parties for Democracy and Development)
(Union des parties africains pour la démocratie et le développement)

Déclaration de Berlin

"Des élections libres et justes en Afrique"

Les participants à la réunion du Dialogue de Windhoek (UPADD-PPE-DE) qui s'est tenue à Berlin le 7 mai 2007

- vu la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- vu le Pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques,
- vu la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples,
- vu la Déclaration africaine sur la tenue d'élections libres et justes,
- vu la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, adoptée en 2002,
- vu la Charte de l'Union africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (2007),
- vu les normes et valeurs applicables aux processus électoraux adopté par la CEDEAO et dans les pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (CDAA) (2001),
- vu l'Acte fondateur du Dialogue de Windhoek du 1996,

constatant que les pays africains ont adopté dans leurs législations nationales ces différents instruments et principes internationaux et régionaux ;

constatant que dans nombre de pays d'Afrique s'organisent régulièrement des élections libres, justes et transparentes ;

notant par ailleurs que les crises itératives dans nombre de pays, fréinent les efforts consentis et par conséquent ne sont pas de nature à promouvoir des élections démocratiques ;

Rue Wiertz 60 - B-1047 Bruxelles
Internet address: http://www.epp-ed.eu

constatant cependent que malgré la mise en oeuvre de ces principes, normes et règlements, dans certains pays, des insuffisances persistent encore notamment :

- le mépris du principe de la tenue d'élections libres et justes comme seul fondement légitime à l'exercice du pouvoir,
- des faiblesses et contradictions aux niveaux constitutionnel, législatif et institutionnel,
- l'absence d'un large consensus politique concernant le dépôt des candidatures, la sélection et la nomination des membres des commissions électorales nationales,
- l'application biaisée des règles en vigueur, au profit du parti au pouvoir,
- la mise à disposition, au profit du parti au pouvoir, de fonds publics et de l'appareil gouvernemental, fonctionnaires et employés inclus,
- l'utilisation abusive des médias officiels et l'absence de médias indépendants, ou leur manipulation,
- l'absence d'une éducation civique et d'une formation adéquate des électeurs,
- l'organisation de campagnes d'intimidation et de violence, parfois avec le concours de la police, de l'armée et des services de renseignement,
- des cas de mauvais gestion délibérée à chacune des différentes étapes du processus électoral: établissement des listes électorales, délimitation des circonscriptions, désignation de responsables locaux qui sont de parti pris, emplacement inapproprié des bureaux de vote, matériel électoral insuffisant, erreurs dans le déroulement du scrutin et corruption de responsables locaux, manque de transparence dans le décompte des voix et de l'établissement des résultats locaux,
- le recours au népotisme, à l'intimidation et à la corruption pour compromettre le pouvoir judiciaire;

- convaincu de la volonté politique de certains responsables des Etats africains de s’engager résolument dans un processus démocratique qui privilégie le dialogue politique et la bonne gouvernance ;

- convaincus que des élections libres et justes permettraient aux peuples d'Afrique d'accéder à la gouvernance démocratique, à la stabilité, à la paix, au développement et à la prospérité ;

- convaincus que seuls des États véritablement démocratiques et stable gagnent en crédibilité et en respectabilité sur la scène internationale, en les placant dans un environnement plus favorable à la réalisation des aspirations de leurs peuples ;

par conséquent,

- en appellent à tous les acteurs, autorités politiques, partis, et société civile, pour qu'ils s'emploient à résoudre ces problèmes afin de garantir l'équité du processus électoral, avant, pendant et après le scrutin et cela, grâce à la mise en place d'un cadre juridique et politique propre à incarner la volonté des peuples;

- en appellent, dès lors, à tous les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre la Charte de l'Union africaine de janvier 2007 sur la démocratie, les élections et la gouvernance, ainsi que la Déclaration de l'Union africaine sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, adoptée en 2002; demandent en outre l'extension à toute l'Afrique des normes et valeurs régissant les processus électoraux dans la région de l'Afrique australe;

- en appellent aux gouvernements, aux partis politiques afin de créer des cadres appropriés pour la formation et l’éducation civique de nos concitoyens à tous les niveaux ;

Demandant à nos acteurs économiques et politiques nationaux de s’impliquer positivement dans la résolution des questions relatives aux élections libres, justes et transparentes ;

Les parties prenantes du Dialogue de Windhoek demandent à leurs partenaires internationaux de s’engager dans cette direction porteuse d’avenir, en apportant toutes assistances nécessaires a la réalisation d’élections libres, justes et transparentes en Afrique;

Adressent leurs félicitations aux gouvernements qui réalisent des efforts dans le cadre du dialogue citoyen en vue de la participation plus accrue des citoyens à la gestion responsable de la chose publique et

Encouragent les états africains en crise à s'engager résolument dans le dialogue politique et l'organisation d'élections libres, justes et transparentes comme moyen essentiel de sortie de crise et de rétablissement de la paix, de la stabilité et de la concorde nationale.